



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>

Reims, le 22 juin 2012,

Objet : Renouvellement des contrats des EVS

Madame la Directrice Académique de la Marne

De nombreux EVS "Aide à la direction d'école" voient ou ont vu leur contrat prendre fin d'ici la fin de l'année scolaire, à une période de l'année où leurs missions de soutien auprès des directeurs d'écoles sont particulièrement indispensables.

Les écoles qui sollicitent le renouvellement de leur EVS auprès des EPLE recruteurs se voient opposer une fin de non-recevoir, les enveloppes pour l'année scolaire prochaine étant encore à l'arbitrage gouvernemental. Beaucoup de ces personnels, en situation précaire, ont encore des droits à contrat aidés et expriment leur inquiétude quant à retrouver l'emploi qu'ils occupent dans l'école à la rentrée.

Le SE-Unsa acte avec satisfaction la volonté affichée du gouvernement de renouveler au moins 14000 contrats d'EVS dans l'Education Nationale, dans le cadre de la priorité donnée à l'emploi. Depuis cette annonce, lors de chaque audience avec le Ministre de l'Education Nationale ou avec son cabinet, le SE-Unsa ne cesse d'alerter sur l'urgence des mesures à prendre pour éviter le renvoi au chômage de plusieurs milliers d'EVS, qui sont déjà dans des situations difficiles. Le SE-Unsa a également décidé d'en appeler au 1er Ministre et a demandé à son union interprofessionnelle, l'Unsa de s'adresser en ce sens au Ministre du Travail.

Localement, tout doit être mis en œuvre très vite pour que les renouvellements de contrats s'accompagnent du réemploi des EVS n'ayant pas atteint la limite de la durée prévue dans le Code du Travail.

Pour le SE-Unsa, cette exigence de prolongation des contrats a également du sens par rapport à la continuité des missions effectuées : aide administrative aux directeurs d'école, assistance handicap auprès des élèves.

D'autre part, nous sommes très inquiets de la situation d'extrême précarité de tous ces personnels, souvent chômeurs de longue durée, et souvent âgés de plus de 50 ans qui voient leurs revenus baisser subitement alors qu'ils avaient la possibilité d'un renouvellement de contrat.

C'est pourquoi le SE-UNSA vous demande, Madame la Directrice Académique, de bien vouloir solliciter auprès de M. le Préfet de la Marne un arbitrage, pour faire en sorte que les directeurs des écoles de notre département puissent bénéficier du maintien de leur aide administrative jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que dès la rentrée de Septembre 2012, sans interruption du service et sans nécessité de recruter et de former de nouveaux agents, chaque fois que cela sera possible.

Dans cette perspective l'anticipation de certaines mesures est impérative.

Il est en effet, tout à fait possible, comme dans le département du Var, de donner des instructions à vos services pour que soient prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire, les contrats des EVS qui se termineraient avant la fin de l'année scolaire, cette prolongation intervenant par un avenant au contrat. De plus, pour éviter toute rupture à la rentrée 2012, et préserver les droits de ces personnes en CUI, les renouvellements de contrats d'EVS peuvent être effectués AVANT la rentrée, pour une durée minimum de 6 mois renouvelables.

Espérant pouvoir compter sur votre aide pour améliorer les conditions d'exercice des directeurs et directrices d'école de la Marne, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations très respectueuses.

Aline Geeraerts
Secrétaire Départementale du SE-UNSA